

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 10 juillet 2026

ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE DU PAS-KAMEESAK LE VOTE PAR ANTICIPATION COMMENCE DEMAIN

Le vote par anticipation pour l'élection partielle du Pas-Kameesak commence demain, le 11 juillet. Les électeurs admissibles peuvent voter dans l'un ou l'autre des centres de scrutin par anticipation.

Du samedi 11 au mardi 20 juillet :

La période du scrutin par anticipation est prolongée de deux jours au bureau d'élection local du Pas-Kameesak.

- Bureau d'élection local de la circonscription du Pas-Kameesak — 237, rue Fischer, The Pas

Du samedi 11 au samedi 18 juillet :

- Peguis Multiplex Centre, Peguis First Nation

Du samedi 11 au mardi 14 juillet :

- Centre commercial Otineka, route 10 N, Opaskwayak Cree Nation

Le lundi 13 juillet :

- Centre de conférences de la Pinaymootang First Nation — 781, chemin Business, Fairford

Le mardi 14 juillet :

- Centre communautaire de Carrot Valley — 173, PR 282, Carrot River
- Bureau de bande de la Chemawawin Cree Nation — rue Hart, Easterville
- Bureau du conseil de Cormorant — promenade Greenwood et rue Turnbull, Cormorant
- Centre Fisher River, Fisher River Cree Nation
- Complexe communautaire de Grand Rapids, lot 85, promenade Grand Rapids, Grand Rapids
- Bureau de bande de la Kinonjeoshtegon First Nation, rue Main, Jackhead
- Bureau du conseil de Moose Lake — 302, chemin Martin, Moose Lake
- Centre communautaire de Pine Dock — lot 2, Pine Dock
- Centre communautaire de Wanless — 29, boulevard Fescue, Wanless

Les bureaux sont ouverts de 8 h à 20 h du samedi au samedi et de midi à 18 h le dimanche.

Pour avoir le droit de voter, il faut :

- être de citoyenneté canadienne;
- avoir au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin;
- résider dans la circonscription électorale du Pas-Kameesak.

Vous devez apporter une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement portant votre adresse actuelle (comme un permis de conduire) ou deux autres pièces d'identité. Votre carte d'information de l'électeur peut aussi servir de pièce d'identité. On peut consulter la liste complète des pièces d'identité acceptables à l'adresse <http://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/IDRequirements>.

Le jour du scrutin est fixé au 21 juillet.

Bureau d'élection local du Pas-Kameesak

237 rue Fischer

The Pas (Manitoba)

Téléphone : 204 815-2958 | Sans frais : 1 866 846-7472

Courriel : ThePasKameesak@electionsmanitoba.ca

Heures d'ouverture : de 8 h à 20 h tous les jours, sauf le dimanche de midi à 18 h

Bureau d'élection satellite : Peguis

Peguis Multiplex Centre

Téléphone : 204 815-4036

- 30 -

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :

Mike Ambrose, Director of Communications and Public Information

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais : 1 866 628-6837

Courriel : mambrose@elections.mb.ca